Programme d'actions 2016 Bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac

Bilan général - rappel des actions

Juillet 2017

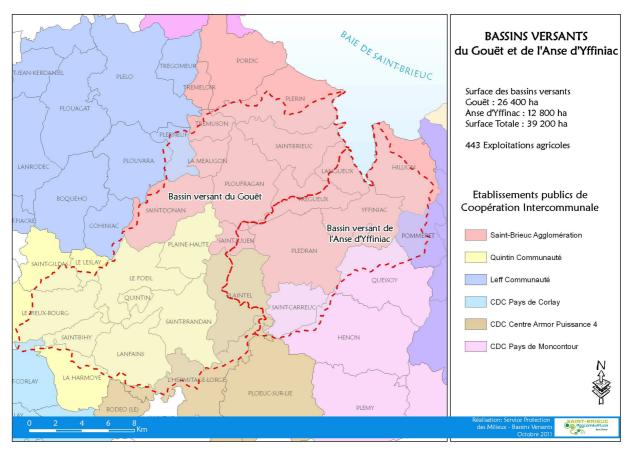


La terre, la mer, l'avenir en commun

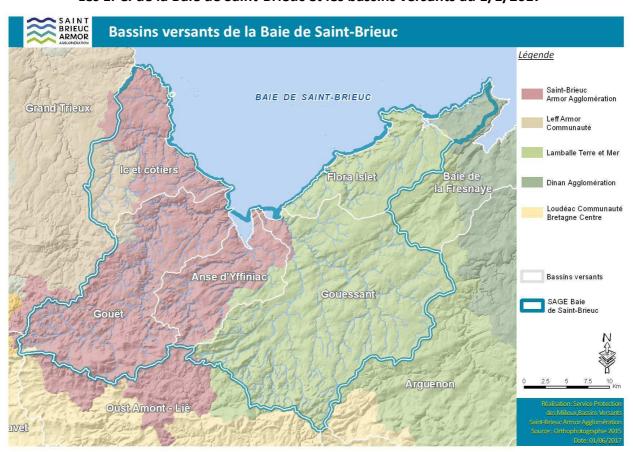


BINIC-ETABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MEAUGON // LANFAINS // LANGUEUX LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Les EPCI et les bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac - 2016



Les EPCI de la Baie de Saint-Brieuc et les bassins versants au 1/1/2017



Sommaire

Introduction	4
I Volet Agricole	5
II Lutte contre les pollutions par les phytosanitaires non agricoles	6
II - 1 Le désherbage des communes	6
II - 2 Collecte des PPNU	7
II - 3 Actions à destination du grand public	7
II - 3 - 1 La Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source"	
II - 3 - 2 Promotion du compostage et du broyage	9
III - Suivi de la qualité de l'eau	10
III - 1 Protocole du réseau de mesure « suivi action »	10
III - 2 Résultats des analyses physicochimiques- nitrates	12
III - 3 Résultats des analyses physicochimiques - autres paramètres	
III - 4 Phytosanitaires	15
IV Communication	18
IV - I Evènements "grand public"	18
IV - 2 Animations auprès des scolaires	18
V - Zones humides - cours d'eau	20
V - 1 Animation	
V - 1 - 1 Animation "cours d'eau"	20
V - 1 - 2 Animation "zones humides"	21
V - 1 - 3 animation communale	21
V - 2 Programmes de travaux	22
V - 3 Veille - surveillance	22
V - 4 Suivi des mesures compensatoires	22
V - Bocage	23
VII - Animation générale du programme	24
Conclusion	26
Annexes	27
Synthèse des temps de travail	27
Synthèse financière	29

Introduction

2016 aura été une année de transition, de consolidation et de finalisation du programme du plan de lutte contre les algues vertes 2011-2015. Ce premier plan de lutte, qui vient après 15 années de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins versants, a été pleinement opérationnel à l'automne 2011. Aussi, il a été fait collectivement le choix de le prolonger afin d'avoir une programmation complète et de pouvoir en tirer pleinement les enseignements.

Dans les faits cette année 2016 aura été aussi - et avant tout pour les collectivités territoriales - l'année de préparation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Ce schéma aura fait passer le nombre d'EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) de 32 à 8 dans les Côtes d'Armor. Ce changement profond de l'organisation territoriale a, en grande partie, occulté les réflexions sur les évolutions de programmes. Par ailleurs, la perspective de la mise en place de la GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018, a mobilisé les énergies et les attentions pour explorer les organisations possibles, les évolutions réglementaires et tenter d'imaginer les limites de cette compétence.

Mais l'ensemble des actions suivent leur cours :

- travaux rivière, pour faciliter la continuité écologique, la libre circulation des espèces et des sédiments;
- bocage au service d'une agriculture respectueuse de l'environnement et soucieuse de lutter contre l'érosion;
- accompagnement des agriculteurs et des communes dans les évolutions de pratiques;
- communication et sensibilisation des particuliers etc.

C'est dans le respect de chacun et le rappel des obligations de tous que ce programme, basé sur le volontariat et l'engagement tant politique que financier de la collectivité et de ses partenaires, produit des résultats et accompagne la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux) de la Baie de Saint-Brieuc et le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne.

I Volet Agricole

Le volet agricole est dimensionné en fonction du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV). Le conseil individuel (type charte algues vertes) est du ressort du PLAV et opéré par les prescripteurs habituels des agriculteurs, choisis par eux. Aussi le volet agricole de ce programme est centré sur d'autres thématiques, collectives pour l'azote, individuelles ou semi-collectives pour le phosphore et les produits phytosanitaires.

Il s'agit avant tout de préserver les dynamiques locales existantes, notamment au travers des comités professionnels agricoles (CPA, sur le Gouët comme sur l'Anse d'Yffiniac), relais importants entre la collectivité et les professionnels agricoles, entre les échelons opérationnels et décisionnels, entre le terrain et les instances de programmation. Dans un sens comme dans l'autre, ce sont des lieux d'échanges d'expériences et d'enrichissement des démarches engagées.

Parallèlement, en 2016, le choix a été fait de repasser chez un grand nombre d'agriculteurs ayant contractualisé une charte "PLAV". Il s'agissait de faire un état des engagements pris; des actions réalisées hors charte et d'expliquer d'éventuels écarts avec ce qui était initialement prévu. Cette action a conforté le travail réalisé sur la période 2011-2015 et a aussi servi à la réflexion sur l'évolution du PLAV.

Voir le bilan agricole

II Lutte contre les pollutions par les phytosanitaires non agricoles

Voir le "bilan phytosanitaires non agricoles"

Parmi les polluants qui contaminent l'eau des rivières, les produits phytosanitaires (pesticides) font partie des 3 prioritaires (avec les nitrates et le phosphore). Si l'agriculture est le premier utilisateur, la part des autres utilisateurs (collectivités, particuliers) dans la pollution de l'eau n'est pas négligeable. Elle avait été estimée à 50% par le programme Bretagne Eau Pure en 2000. Il est donc indispensable, en plus des actions menées avec les agriculteurs, de mener des actions vers l'ensemble des sources de contamination des eaux par les pesticides. Ces actions concernent les communes pour l'entretien des espaces publics et les particuliers avec la Charte des jardineries.

Il faut signaler que cette année 2016 est une année particulière puisqu'elle prépare les collectivités (Etat, collectivités locales et établissements publics) au "0 phyto" de la "loi Labbé" qui s'applique au 1er janvier 2017.

La réduction de l'usage des pesticides n'a pas constitué une priorité pour les communes du bassin versant du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac, très occupées par la réorganisation territoriale (fusion des intercommunalités et des communes). Pourtant, l'approche de l'application de la "loi Labbé" au 1er janvier 2017 a entrainé une certaine inquiétude des services. Celle-ci s'est traduite par de fréquents contacts informels et la préparation de l'année suivante.

Cette incertitude sur les nouvelles contraintes réglementaires auprès des communes s'est ajoutée à l'attente des décisions de la Région pour l'ensemble des programmes JEVI. Malgré cela, 2016 n'a pas été une année "blanche" et les avancées réalisées avec les communes et les particuliers serviront pour la définition d'un nouveau programme.

II - 1 Le désherbage des communes

La démarche d'accompagnement des collectivités dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires concerne désormais 20 communes sur le bassin Gouët et Anse, depuis le rattachement de Trémuson jusque là portée par le SMEGA, (dont 11 de Saint Brieuc Agglomération).

Cette démarche se décline en 2 étapes :

• Le plan de désherbage : inventaire des surfaces entretenues et bilan des pratiques d'entretien

• La charte communale : engagement de la commune dans la limitation (ou la suppression) de l'utilisation de pesticides.

II - 2 Collecte des PPNU

Depuis 2012, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, Saint Brieuc Agglomération s'est associé à la chambre de Métiers et de l'Artisanat pour organiser une opération de déstockage de déchets toxiques à l'attention des professionnels (entreprises, artisans, communes, collèges...).

Sont ciblés les solvants usagés, résidus de peintures/de colles, emballages et matériels souillés de peinture/colle... (= pots vides mais souillés), eaux de rinçage souillées, produits phytosanitaires périmés...Du fait de leur caractère polluant, ces déchets doivent en effet être éliminés dans des filières spécialisées, le mélange aux ordures ménagères ou aux déchets non dangereux et le rejet aux égouts sont des pratiques interdites.

Cette opération portée par le service "déchets" de Saint Brieuc Agglomération, a été l'occasion de rappeler aux communes leurs obligations vis-à-vis des PPNU (produits phytosanitaires non utilisables). Ainsi, plus d'une tonne de phytosanitaires communaux a été collectée entre 2012 et 2014. En 2015 par contre, il n'y en a pas eu. En 2016, les conditions de collecte ont changé. Il suffit désormais de s'inscrire et l'entreprise ASTRHUL vient récupérer les déchets sur site.

II - 3 Actions à destination du grand public

II - 3 - 1 La Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source"

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » vise à informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides et à promouvoir les solutions sans pesticides au jardin.

En 2009, le Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc a rejoint la démarche en tant que porteur du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la baie de Saint-Brieuc.

C'est une opération réalisée en collaboration avec les collectivités en charge des bassins-versants de son territoire (Saint-Brieuc Agglomération, Communauté de communes Côte de Penthièvre, Lamballe Communauté) et les associations Côtes d'Armor Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, UFC – Que Choisir.

Au total, 58 communes des bassins versants du Gouët, de l'Anse d'Yffiniac, du Gouëssant, de la Flora, de l'Islet et des ruisseaux côtiers sont concernées par la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » de la Baie de Saint Brieuc. Sur ce

territoire, en 2014, 31 jardineries avaient été identifiées et 23 d'entre elles étaient déjà engagées.

Suite à l'exclusion en 2015 du Point Vert de Hillion (absence aux formations depuis 3 ans), et à la fusion du Gamm Vert et du Point Vert de Saint Brandan (Quintin), il restait 11 jardineries engagées aux côtés de Saint Brieuc Agglomération, sur les bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac.

Les 11 jardineries engagées sur le bassin versant du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac :

Langueux : Leroy Merlin / Terrasses et Jardin

Plaintel : Point VertPlérin : Magasin Vert

• Ploufragan : Appro de la baie et Point Vert

• Quintin : Coopérative du Gouëssant

• Le Foeil/Quintin : Point Vert

Trégueux : Bricomarché, Truffaut
Yffiniac : Coopérative du Gouëssant
Hillion : Compagnons des Saisons

Depuis 2013, la Région Bretagne et son prestataire MCE, réfléchissent à une évolution de la Charte des jardineries. Dans le Pays de Saint Brieuc, les résultats mitigés des enquêtes "consommateurs" se sont cumulés à une baisse de motivation des partenaires locaux de la Charte et à une désaffection des magasins les moins engagés. Ce constat et les questions liés à l'évolution réglementaire (certiphyto, loi Labbé), ont amené les acteurs institutionnels à revoir tout le programme "pesticides non-agricoles". Le Conseil Régional a également relancé un appel d'offre pour choisir son prestataire.

Les concertations de 2015 ont conduit la Région à vouloir assouplir la démarche "jardinerie", en l'étendant vers l'ensemble des acteurs (équilibrer les 2 axes : offre et demande). Elle propose aux porteurs de projets territoriaux de :

- réaliser un diagnostic de territoire pour identifier tous les acteurs jardin ou pesticide (des Chartes thématiques (pépiniéristes, paysagistes...),
- définir une stratégie locale et la proposer aux financeurs, en restant "avant gardiste" vis-à-vis de la réglementation.

Pour la partie strictement Jardinerie, elle souhaiterait :

- le maintien des formations aux vendeurs, mais avec un pilotage régional,
- 2 visites/an maximum,
- une enquête consommateurs régionale tous les 2 ans (en option tous les ans par les porteurs de projets),
- un comité "thématique" (ex copil) en fin d'année,
- arrêt des Prix lors du Carrefour des Gestion Locale de l'Eau.

Aucun élément de financement nouveau ne serait envisagé, hormis l'arrêt de l'édition des "supports". Après une réunion des partenaires de la Charte de la Baie de Saint

Brieuc le 29 mars, et en attente des précisions de la Région, aucune action n'a été réalisée vers les magasins cette année.

II - 3 - 2 Promotion du compostage et du broyage

Le pôle animation et prévention des déchets de Saint Brieuc Agglomération mène depuis des années des actions pour le développement du compostage individuel ou collectif. Depuis 2 ans, cette action est complétée par la promotion du broyage individuel. Si l'objectif de ces actions est la réduction des déchets qui rentre dans la filière, le résultat est en cohérence avec les objectifs de la Charte. C'est pour cela que depuis plusieurs années, les animations grands publics pour le jardinage au naturel sont conjointes entre les 2 services. Cette démarche correspond à la volonté de la Région d'élargir le champs du programme de réduction des pollutions par les phytosanitaires non-agricoles (annexe 2 extrait du bilan 2016 du pôle animation et prévention des déchets de Saint Brieuc Agglomération).

III - Suivi de la qualité de l'eau

Voir le "bilan suivi de la qualité des eaux"

Le transfert de la compétence eau et assainissement en 2011 vers Saint Brieuc Agglomération, a entrainé une mise en commun de l'ensemble des actions "bassins versants" portées par la Ville de Saint Brieuc pour le Gouët et par le SIVOM de la Baie pour l'Anse d'Yffiniac. C'est le cas pour le suivi de la qualité de l'eau des rivières.

Si le matériel nécessaire et l'organisation générale des campagnes de suivi ont été unifiés, le type et la fréquence des analyses sur les différents points des rivières des 2 bassins versants ont été maintenus de 2011 à 2015. La révision du protocole régional en 2015 a entrainé une révision du protocole local et a permis d'homogénéiser le suivi de ces 2 bassins versants en 2016.

III - 1 Protocole du réseau de mesure « suivi action »

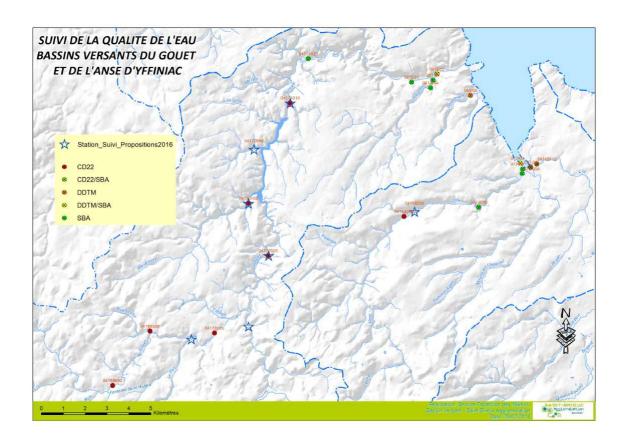
Le réseau de suivi d'actions du bassin versant a pour objectif d'évaluer les évolutions de la qualité de l'eau au regard des actions engagées. Il prend en compte les suivis existants structurés à la lumière de la DCE (Contrôle de surveillance, contrôle opérationnel et réseaux départementaux).

Les résultats de ce suivi "bassin versant" de Saint Brieuc Agglomération sont complétés par les résultats des suivis du CD22, de l'ARS, de la Cellule de Qualité des Eaux Littorales (CQEL) de la DDTM et par la cellule laboratoire de Saint Brieuc Agglomération.

Une révision du suivi s'est engagée en 2015 (réunion 30/03/2015). Les objectifs de cette révision sont sa simplification (nombre et type de campagne, paramètres suivis) et son optimisation en lien avec les préconisations de la DREAL et du SAGE de la Baie de Brieuc. Il s'agit donc de s'appuyer sur les suivis existants, dont celui piloté par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (ex CG22), en le complétant par des campagnes "pluies" :

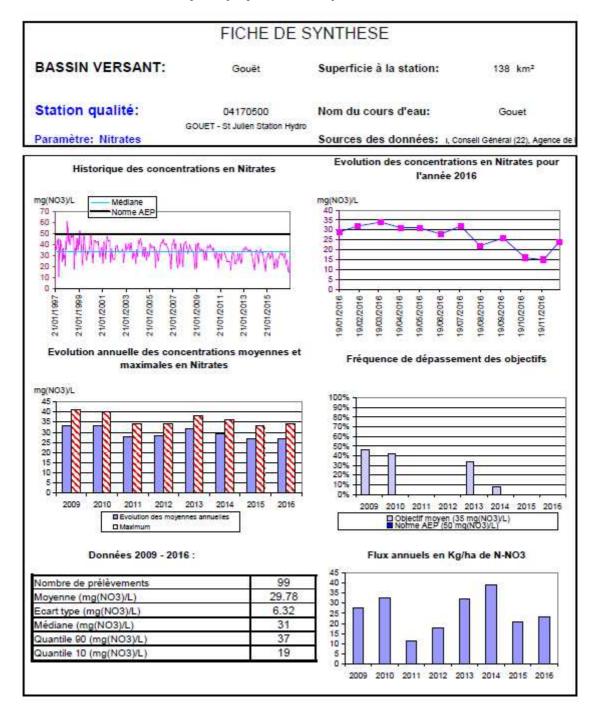
 Maintien d'un suivi Nitrates 2016 sur les sous-bassins versants, pour la réalisation d'un arbre des flux à l'échelle de la Baie de Saint Brieuc. Ce suivi sera à reproduire en fin de contrat (année hydrologique 2020-2021);

- Renforcement en 2016 du suivi azote sur les points amonts des points exutoires Gouët et Anse d'Yffiniac, pour valider les mesures de flux du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV);
- Renforcement à titre expérimental du suivi pesticides sur la partie aval du Gouët (Gouët et Gouëdic) et complément pluie du suivi calendaire du CD22;
- Mise en place d'un suivi phosphore renforcé (mensuel calendaire CD22 +mensuel pluie BV) autour de la retenue de Saint Barthélémy (3 points entrée, 1 point sortie);
- Suppression des points calendaires spécifiques bassins versants, pour le suivi à long terme.



Les protocoles sont décrits en détails dans le " bilan suivi de la qualité des eaux" en annexe.

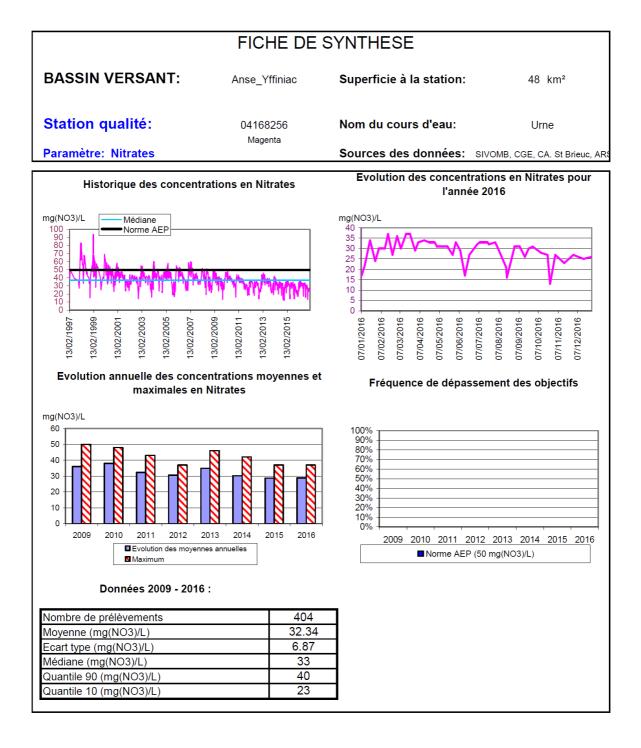
III - 2 Résultats des analyses physicochimiques- nitrates



La situation du point bilan pour la masse d'eau Gouët amont, continue de s'améliorer avec une baisse régulière des concentrations moyennes et maximales en nitrates depuis 1998.

2016 est une année proche de la précédente avec juste une légère augmentation de la concentration maximale (35 contre 33 mg/l). La moyenne n'a pas bougé et les flux

sont restés faibles (conditions hydrologiques globalement équivalentes), avec néanmoins une légère augmentation par rapport à 2015 (23 contre 21 kg/ha).



Le point bilan de l'Anse d'Yffiniac continue de voir ses concentrations en nitrates diminuer régulièrement depuis les pics de 2007, derniers dépassements de la limite réglementaire des 50 mg/l.

En 2016, comme en 2015, la concentration maximale s'est située à 37 mg/l et la moyenne à 29.

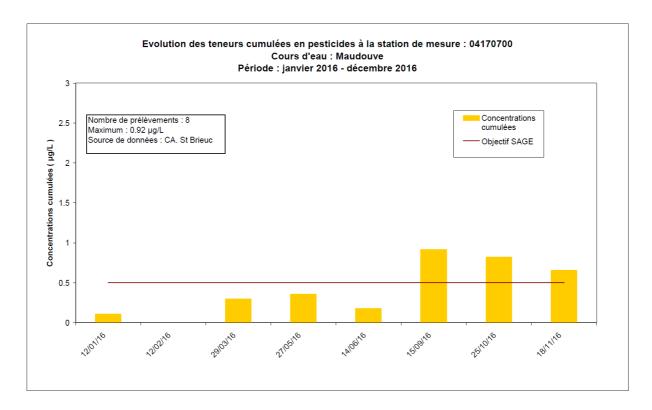
A noter que ce point n'est pas directement associé à une station de jaugeage (située plus en amont), ce qui ne permet pas le calcul de flux par l'outil BEA.

III - 3 Résultats des analyses physicochimiques - autres paramètres

Voir détails dans le "bilan suivi de la qualité des eaux" en annexe.

III - 4 Phytosanitaires

Voir détails dans le "bilan suivi de la qualité des eaux" en annexe.



Comme en 2014 et 2015, il y a eu 3 dépassements de l'objectif BV (0.5 $\mu g/I$) en septembre, octobre et novembre.

Tableau des molécules détectées en 2016

Date de prélèvement	12/01/2016	12/02/2016	29/03/2016	27/05/2016	14/06/2016	15/09/2016	25/10/2016	18/11/2016
2,4-MCPA	-	-	0.02	1	0.02	1	1	-
AMPA	0.07	-	-	0.08	-	0.7	0.57	0.56
Atrazine déséthyl	-	-	-	0.03	-	-	-	0.03
Dichlorprop	0.02	-	0.1	-	-	-	-	-
Dimethenamide	-	-	-	0.16	0.03	-	-	-
Glyphosate	-	-	-	0.07	0.05	0.18	0.17	0.05
Isoproturon	0.02	-	0.18	-	-	-	-	-
Métaldéhyde	-	-	-	-	-	-	0.04	-
Métolachlore	-	-	-	-	0.06	-	-	-
Prosulfocarbe								0.02
Triclopyr	-	=	-	0.02	0.02	0.04	0.04	-
Molécules recherchées	45	45	45	45	45	45	45	46
Nombre de détection	3	0	3	5	5	3	4	4
Concentration cumulée	0.11	0	0.3	0.36	0.18	0.92	0.82	0.66

Désherbant total ou produit de dégradation
Désherbant céréale - sélectif
Désherbant Maïs
Débroussaillant
Fongicide
Mollucide

Nombre de mesure(s)	361
Nombre de détections	27
Maximum observé sur la période ()	0.92
Fréquence de détection sur la période (%)	7.48%

Il y a eu 11 molécules différentes détectées (16 en 2015) et 8 dépassements (17 en 2015) de l'objectif BV (0.1 μ g/l). Si les désherbants sont largement les plus fréquemment trouvés, il faut remarquer l'apparition en fin d'année du méthaldéhyde, anti-limace le plus utilisé. Cette période correspond au traitement du colza. Le glyphosate et sa molécule de dégradation l'AMPA restent "en tête" des détections et des concentrations mesurées.

2016 a été une année contrastée pour les mesures de pesticides dans le bassin versant du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac. Le point bilan de la Maudouve a montré une amélioration de la situation contrairement au point Urne. Les 3 points rajoutés à la demande de la CLE de la Baie de Saint-Brieuc ont également apporté des informations différentes, qu'il faudra confirmer avec au moins une année de suivi supplémentaire.

Globalement, les résultats enregistrés cette année confirment la sensibilité des rivières à la pollution par les produits phytopharmaceutique. Ils semblent même montrer (à confirmer) que le milieu urbain peut générer une pollution aussi importante que le milieu rural, en quantité et en diversité des molécules concernées.

Enfin, la détection de l'antilimace méthaldéhyde sur tous les points de suivi en fin d'année est à noter et indique sans doute un contexte climatique favorable. La dernière détection sur la Maudouve datait de 2013.

IV Communication

Voir détails dans le "bilan communication" en annexe.

La communication a 2 objectifs:

- Informer des actions mises en œuvre par le service (actions BV),
- sensibiliser le public (scolaires, citoyens, élus, professionnels) aux bonnes pratiques environnementales.

Elle se décline en animations dans des évènements grand public, des publications et des animations auprès des scolaires.

La communication a porté à la fois sur l'ensemble des actions du service et sur le volet "Jardiner au naturel". Les communications spécifiques des autres thèmes d'actions sont développées dans les bilans respectifs (bocage, rivière, zones humides)

IV - I Evènements "grand public"

Il est essentiel d'être présent dans les évènements grand public pour assurer une information sur les actions engagées "en direct" vers les particuliers, tout en remplissant l'engagement de soutien vers les partenaires (collectivités, profession agricole) qui sollicitent le service Bassin Versant de Saint Brieuc Agglomération.

Le service a été présent à "Plantes en folie" à Yffiniac, aux Terralies, aux Foires aux Plantes, à la Foire aux Poulains de Plaintel, ainsi qu'au Salon d'Automne de Saint-Ilan.

IV - 2 Animations auprès des scolaires

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des citoyens, les programmes des bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac mènent des actions auprès des établissements scolaires. L'objectif est de participer à la formation de ces futurs "écocitoyens", mais également d'en faire des relais vers leurs proches.

Les thèmes abordés concernent l'eau et les milieux aquatiques :

- Le cycle de l'eau naturel, la vie aquatique, la pollution de l'eau et la protection des milieux,
- Le cycle de l'eau domestique, la potabilisation et l'assainissement, les économies d'eau.

Il est indispensable d'associer un travail en salle à une vision de terrain (sortie) et préférable que cette démarche s'intègre dans un projet pédagogique des classes concernées.

En 2016, trois opérations ont été menées vers les scolaires :

- l'association des Petits Débrouillards a été retenue pour réaliser des animations dans les écoles sur le cycle de l'eau,
- une semaine d'ateliers consacrés au jardinage au naturel (auxiliaire, recyclage) et au "manger malin" a été organisée à la Maison de la Baie, en partenariat avec le service tri et valorisation des déchets de Saint-Brieuc Agglomération,
- une journée d'exposés "terrain" dans la vallée du Gouët pour des élèves de Saint llan.

V - Zones humides - cours d'eau

Voir "actions cours d'eau et zones humides - bilan 2016" en annexe.

Le volet milieux aquatiques du programme de bassins versants 2016 du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac s'inscrit dans l'avenant du contrat territorial 2011-2015. Il s'intègre ainsi dans un programme global de préservation et de reconquête des milieux qui comprend les actions prévues sous la maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), le programme de reconstitution du bocage (Breizh Bocage) et diverses actions générales de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques.

Toutes ces actions menées sur les bassins versants sont inscrites dans le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc (règlement approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 6 décembre 2013, arrêté préfectoral du 30 janvier 2014) ou dans le PLAV (Plan de Lutte contre les Algues Vertes) dont la charte de territoire a été approuvée par tous les partenaires en octobre 2011.

V - 1 Animation

V - 1 - 1 Animation "cours d'eau"

Depuis le 1er juillet 2013, un technicien "rivière" est présent au sein du service "Protection des milieux / bassins versants".

Ainsi, la mise en œuvre des différents programmes d'actions est gérée par le technicien rivière sur un plein temps et un mi-temps du technicien environnement. La répartition des tâches entre les techniciens de la "cellule rivière" est la suivante :

- David ETIENNE (tech. rivière) : mise en oeuvre des programmes d'actions «rivière» : 1 ETP,
- Yves CARPIER (tech. environnement) : suivi administratif/financier et appui technique : 0.5 ETP.

La présence d'un technicien spécialisé "rivière" permet, à l'aide de services techniques compétents au sein de Saint-Brieuc Agglomération (Centre d'Exploitation Est), la réalisation de nombreux travaux (enrochement, arasement ...) en régie. Dans cet objectif, le Service "Protection des milieux / bassins versants" s'est équipé depuis 2014 de matériels adaptés (tronçonneuse, fourche,...). Les agents du Centre d'Exploitation Est ont, pour leur part, acquis de l'expérience et une sensibilité particulière vis-à-vis des travaux en milieux aquatiques.

V - 1 - 2 Animation "zones humides"

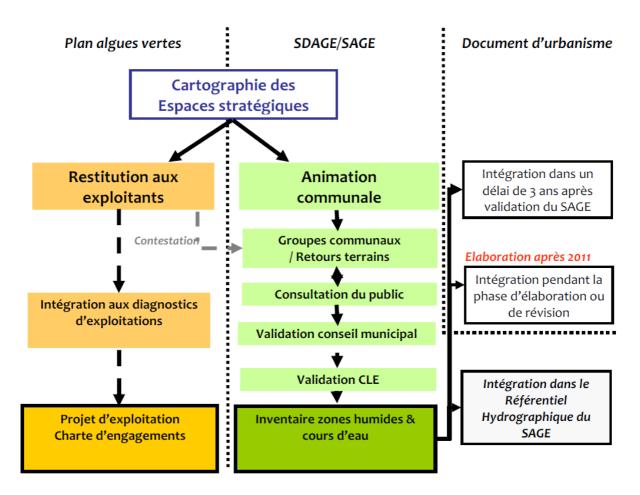
La mise en œuvre des actions zones humides est assurée par une technicienne à plein temps et par un technicien à mi-temps.

La répartition des tâches entre les techniciens de la "cellule zones humides" est la suivante :

- Anna LE JELOUX (technicienne zones humides): Animations communales, accompagnement des agriculteurs dans le cadre du PLAV (espaces stratégiques), mise en oeuvre des programmes d'actions « zones humides »: 1 ETP (Remplacement par Mélanie Galaup à partir du 1^{er} septembre 2016),
- Frédéric LEVE (technicien zones humides et SIG) : Expertise, mise en oeuvre des programmes d'actions, suivi des mesures compensatoires : 0.5 ETP.

V - 1 - 3 animation communale

Dans le cadre du SAGE et des lois Grenelle, les communes doivent prendre en compte les milieux humides lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme.



L'intégration d'un inventaire des zones humides dans le document d'urbanisme permet de protéger ces milieux en les rendant inconstructibles.

La phase de recensement étant terminée, les communes du territoire doivent entreprendre, avec l'appui de la structure bassin-versant (Saint-Brieuc Agglomération), une animation communale de validation d'un inventaire zones humides et cours d'eau.

Cette démarche de concertation locale est réalisée avec la création d'un groupe de travail communal composé d'élus, d'exploitants agricoles, de représentants des propriétaires fonciers et de représentants d'associations locales. Ce groupe est chargé d'examiner les secteurs concernés par l'inventaire et de faire émerger, le cas échéant, les points de désaccords qui donnent suite à des vérifications de terrain.

Afin de finaliser la démarche et de prendre en considération les remarques et contestations des usagers et habitants, les cartes des zones humides et des cours d'eau de la commune seront consultables en mairie lors d'une consultation publique d'un mois. Les contestations seront ensuite étudiées par le groupe communal et pourront faire l'objet de retours sur les terrains concernés.

Enfin, chaque inventaire doit être validé par les conseils municipaux puis par la Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint-Brieuc.

V - 2 Programmes de travaux

Les programmes de travaux sont détaillés (réalisation, suivi) dans le document "actions cours d'eau et zones humides - bilan 2016" en annexe.

V - 3 Veille - surveillance

Le service bassins versants assure une veille sur les embâcles et une surveillance de la rivière, en relation avec les différents services de l'Etat, de l'ONEMA, des collectivités (eau, assainissement, services techniques, routes ...).

Ce travail important de mise en relation et de transversalité fait partie de l'animation générale du programme.

V - 4 Suivi des mesures compensatoires

De même le service assure le suivi des mesures compensatoires (hors financement de ce programme).

V - Bocage

L'opération 2016 a permis une stabilisation des actions établies lors de la stratégie 2015/2020. Saint-Brieuc Agglomération et les collectivités associées répondent aux souhaits d'accompagnement des acteurs et des gestionnaires travaillant autour du bocage. La volonté a été de pérenniser l'animation dans un maintien durable du maillage bocager sur le territoire des bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac, dans la perspective de préservation de la qualité de l'eau. Les outils que le territoire se donne sont différents du premier programme Breizh-bocage : les documents d'urbanisme, le conseil technique (gestion de la haie, appui sylvicole...), des solutions pour financer ces travaux (valorisation, aide locale), lutte contre l'érosion (maintien de l'existant, nouveau travaux...).

L'année 2016 poursuit les rencontres des agriculteurs sur les communes non vues lors du premier programme Breizh-bocage.

L'animation du technicien bocage s'est orientée pour l'année 2016 sur ces points :

- Diagnostic bocager et rencontres sur les communes de La Méaugon et Trémuson;
- Accompagnement des communes dans l'intégration des linéaires bocagers;
- La technicité et l'animation pour harmoniser l'action environnementale, agricole et économique du maillage bocager;
- Le suivi de travaux.

VII - Animation générale du programme.

L'animation générale de ce programme permet de mettre en cohérence les différentes actions, de suivre les évolutions nécessaires, de faire le lien avec les autres programmes ou actions pouvant interférer avec les objectifs du contrat territorial. Les principales missions de cette animation sont :

- Gestion financière et administrative des programmes en lien avec la prévention des pollutions de l'eau,
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Baie de Saint Brieuc, participation aux travaux de la Commission Locale de l'Eau,
- Relations avec les partenaires techniques et financiers,
- Concertation locale à l'échelle des bassins versants,
- Prise en compte des orientations environnementales du SCOT du Pays de Saint-Brieuc,
- Participation de la Communauté d'Agglomération aux dossiers environnementaux des communes - avec création de groupes d'expertise locaux sur les zones humides et les haies, les révisions de PLU, les problématiques environnementales locales, les Schémas Directeurs d'Assainissement des Eaux Pluviales...,
- Appui aux communes pour leur engagement dans le suivi des préconisations environnementales (Profils de baignade, zones humides, cours d'eau...),
- Coordination des différentes actions, notamment agricoles,
- Veille réglementaire,
- Passation des marchés publics,
- Evaluation continue du programme,
- évolution : GEMAPI, organisation du territoire, etc ...

Ce dernier point, particulièrement en 2016 avec l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI - fusion des EPCI) et la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations, loi 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) occupe un temps très long de la coordination du programme. Il s'agit d'aboutir à la meilleure organisation (efficacité, coûts) pour la mise en œuvre des politiques du territoire, à limiter le chevauchement des compétences, clarifier les rôles des uns et des autres.

L'application de la GEMAPI à partir du 1/1/2018 a potentiellement des conséquences importantes en termes de coût et de responsabilités. De même il convient de s'assurer que les actions seront faites à la bonne échelle.

Enfin la mise en place d'une Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux aquatiques, à l'initiative notamment de la Région Bretagne et de la Préfecture de Région, visant à définir un Plan Breton pour l'Eau, a fortement mobilisé du temps de présence pour suivre l'ensemble des propositions et groupes de travail, en 2016 comme en 2015.

En 2016 comme en 2015 et en 2014, ces réflexions sur l'organisation prennent beaucoup de temps d'animation : comprendre, faire comprendre, éclairer les décisions des élus ... L'interaction permanente des attentes et des ambitions des différents partenaires fait que les avancées sont lentes. A l'heure de la rédaction de ce bilan (printemps 2017) ces réflexions ont dans l'ensemble abouties. Il reste cependant, dans le cadre du futur plan de lutte contre les algues vertes ("Baie 2027") à clarifier certaines maîtrises d'ouvrages et à s'assurer de l'adéquation des moyens et des objectifs.

Le service est chaque année de plus en plus sollicité par les communes, les services des collectivités et des administrations sur de nombreux sujets : zones humides, dossiers "Loi sur l'Eau", continuité écologique, dossiers ICPE, petites inondations, gestion des digues, veille réglementaire, algues vertes, politiques littorales etc ... Toutes ces sollicitations entraînent des temps de mobilisation et d'accompagnement de technicien relativement importants, repris ci-dessous, mais qui sont difficilement individualisables. Ces sollicitations ne débouchent pas toujours sur des réalisations concrètes.

Le service "bassins versants - protection des milieux aquatiques" est suffisamment important (7 agents) pour pouvoir dégager des synergies intéressantes sur les dossiers, pour beaucoup transversaux. C'est une force qu'il faut souligner. La "transversalité" guide l'action.

De plus, positionné au sein de la Direction Environnement et Salubrité - Direction Adjointe de l'Eau et de l'Assainissement le service est au cœur de plusieurs problématiques d'importance majeure pour la mise en œuvre des politiques décrites dans le SAGE. Cette proximité permet d'optimiser les choix et les politiques d'investissement et de fonctionnement dans le sens d'une meilleure prise en compte des pollutions littorales, de la gestion des eaux pluviales et des rivières dans un contexte urbain contraint. Le lien fort qui se crée avec les autres directions de Saint-Brieuc Agglomération permet d'initier des convergences de politiques.

L'animation - coordination générale est réalisé principalement par François DAVID, avec l'appui des autres membres du service "bassins versants - protection des milieux aquatiques".

Conclusion

2016 aura été une année de transition : achèvement du 1^{er} plan de lutte contre les algues vertes, préparation d'une nouvelle organisation territoriale, préparation de nouvelles prises de compétences.

Cependant les actions se poursuivent et portent leurs fruits. Ces actions dites de "bassins versants" sont des actions de longue haleine, où les résultats - quand ils arrivent - apparaissent lentement. C'est aussi la pérennité des actions, des équipes, des efforts des différents acteurs et de l'effort financier des collectivités qui permettent l'amélioration de la qualité de l'eau, de la qualité des masses d'eau et l'atteinte des objectifs collectivement fixés.

La poursuite de toutes ces actions, dans un cadre collégialement accepté et au sein d'une structure solide est un enjeu fort pour la collectivité, régulièrement réaffirmé par les instances en charge de ces questions au sein de Saint-Brieuc Agglomération.

Annexes

Synthèse des temps de travail

PROGRAMME DE BASSINS VERSANTS GOUET ET ANSE D'YFFINIAC 2016

Tableau analytique du temps passé par mission

COORDINATION GENERALE - SIG

Nature des différents postes de mission	Eligibilité	Ingénieur Responsable du Service François DAVID	Ingénieur Adjoint au Responsable du Service Pierre DUQUESNE	Technicien ZH/SIG Frédéric LEVE	Technicien Environnement Yves CARPIER	Secrétariat - Comptabilité Georgina RIO	% temps de travail annuel
Suivi du service, encadrement technique	éligible	15%	5%				23%
Secrétariat	éligible					30%	30%
Suivi budgétaire	éligible	2%			5%	5%	11%
Gestion financière et administratives des programmes	éligible	10%			5%	5%	19%
Relations avec eau / assainissement / pluvial	éligible	10%					8%
Relations avec les partenaires (communes, communauté de communes,)	éligible	10%	10%				22%
Suivi des politiques régionales (CBEMA, PBE, PAEC,)	éligible	10%					8%
Suivi GEMAPI	éligible	5%			5%		7%
Suivi du plan de lutte contre les algues vertes et des actions agricoles	éligible	20%					18%
Suivi du SAGE	éligible	10%					5%
Marché publics, suivi administratif	éligible	5%					15%
Divers	éligible	3%					4%
Organisation des bases de données SIG	éligible			20%			20%
Mise à jour des bases de données SIG				10%			10%
Appui technique SIG	éligible			20%			20%
ANIMATION ELIGIBLE COORDINATION GENERALE - SIG 20	100%	15%	50%	15%	40%	220%	

ANIMATION DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES (ZONES HUMIDES)

Nature des différents postes de mission	Eligibilité	Technicien ZH/SIG Frédéric LEVE	Technicienne ZH (durée de 9 mois) Anna LE JELOUX (Puis Mélanie Galaup)	% temps de travail annuel
Animation "Espaces stratégiques"				50%
Animation communale Inventaire zones humides et cours d'eau	éligible : animation ZH		25%	25%
Expertise, contrôle et évaluation des impacts zones humides	eligible : ariiriation ZH		25%	25%
Restauration zones humides				60%
Travaux ponctuel		5%		5%
Elaboration d'un plan de reconquête zones humides	éligible : animation ZH	15%	25%	40%
Mise en œuvre du programme d'action		15%		15%
Mesures Compensatoires :				15%
Accompagnement pour la recherche et la mise en œuvre de mesures compensatoires	non éligible	15%		15%
Plan de lutte contre les algues vertes :				25%
Accompagnement dans la prise en compte des espaces stratégiques	non éligible : animation ZH		10%	10%
Diagnostic dans le cadre des MAE ZH	financement dans "Actions agricoles PLAV"		10%	10%
Numérisation des engagements du PLAV hors MAE	agricoles FLAV		5%	5%
ANIMATION ELIGIBLE ZONES HUMIDES 2016		35%	75%	110%

ANIMATION DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES (COURS D'EAU)

Nature des différents postes de mission	Eligibilité	Technicien Environnement Yves CARPIER	Technicien Rivière David ETIENNE	% temps de travail annuel
TACHES ADMINISTRATIVES				
Préparation budgétaire / suivi des demandes de subventions	éligible	5%		5%
Animation auprès des riverains / propriétaires concernés	éligible		10%	10%
Suivi des études CTMA	éligible	5%	20%	25%
Préparation réunions / comités de pilotage	éligible	5%	10%	15%
TRAVAUX (cours d'eau / zones humides)				
Repérages terrain	éligible		5%	5%
Préparation dossiers de consultation	éligible	5%		5%
Passation marchés / contacts avec prestataires	éligible	5%	5%	10%
Suivis travaux	éligible		10%	10%
Réalisation de travaux en régie	éligible	5%	10%	15%
Gestion problèmes ponctuels	éligible	5%	10%	15%
COMMUNICATION - ANIMATION - SENSIBILISATION				
Préapration bulletins d'information / communiqués de presse	éligible		2%	2%
Intervention auprès des scolaires	éligible		3%	3%
DIVERS - AUTRES MISSIONS				
Gestion des problèmes de pollution (impact sur le milieu)	éligible		5%	5%
Expertise sur la gestion du pluvial (régime hydraulique)	éligible	5%	5%	10%
Actions transversales	éligible	10%	5%	15%
ANIMATION ELIGIBLE RIVIERES 2016	50%	100%	150%	



Synthèse financière



Tableau récapitulatif des dépenses et des subventions attendues au titre de l'année 2016

Programme de bassins versants Gouët et Anse d'Yffiniac

(hors travaux milieux aquatiques et Breizh-Bocage)

				Dépenses Etat					Agence de l'Eau LB				Région				Conseil Départemental				Reste Maîtres d'Ouvrages							
		Actions	prévue programme annuel	réalisée	réalisé (retenue AELB)	prévisionnel retenu	taux subv	subv prévue	subv à verser	prévisionnel retenu	taux subv	subv prévue	subv à verser	prévisionnel retenu	taux subv	subv prévue	subv à verser	prévisionnel retenu	taux subv	subv prévue	subv à verser	reste à charge prévisionnel	taux participation prévisionnel	reste à charge réel				
			€uros	€uros	€uros	€uros	%	€uros	€uros	€uros	%	€uros	€uros	€uros	%	€uros	€uros	€uros	%	€uros	€uros	€uros	%	€uros				
	Animation milieu	ux aquatiques (Technicien rivière)	69 000 €	72 350 €	80 626 €	120	170	130	•	76 500 €	60%	45 900 €	45 900 €	69 000 €	20%	13 800 €	13 800 €	120	650	1.71	184	9 300 €	13.5%	12 650 €				
.8.	njac	Restauration et entretien de cours d'eau	8 580 €																									
	et étuc	Suivi évalutation communication et études	2 220 €																									
Actions "Cours d'eau"		Actions en faveur des migrateurs	30 453 €		Dossiers traités spécifiquement dans le volet "milieux aquatiques"																							
	ıt et	Restauration et entretien de cours d'eau	85 209 €		Dossiers trantes spectriquement dans le voiet i mineux aquaniques																							
	et (Hau Bas)	Suivi évalutation communication et études	51 250 €																									
	Goue	Actions en faveur des migrateurs	60 000 €																									
		'																										
	Animation espaces stratégiques		22 000 €	36 939 € 46 360 €	-	~~			54 250 €	60%	32 550 €	27 816 €	48 400 €	20%	9 680 €	7 388 €	1=1				6 170 €	12.7%	1 735 €					
Actions "zones humides"	Animation "Rest	auration entretien ZH"	26 400 €	30 335 € 40 36	40 000 0	,	150	,	.=.	34 230 e	0078	32 330 €	32 330 E	22 300 0	2. 310 €			40 400 €	2078	9 000 €	7 300 €		150	1.20) = /	0170€	12.776	1755 €
	Animation *mesu	ures compensatoire"	6 600 €	6 599 €	0€	(40)	(4)	(4)		120	3	1201	**	(4)	(4)	120	*	(4)	(4)	(4)	*	6 600 €	100.0%	6 599 €				
	Aménagements	de parcelles	60 000 €						Travaux "Res	tauration entr	etien ZH" tra	ités au cas pa	r cas et finan	ancès dans le cadre de la mesure 121 C du Plan de Lutte contre les Alques Vertes										1				
PAV			1323200000						1 to		Maria Caracter Sanci	1				1												
	Actions agricoles	s (PLAV)	130 000 €	76 009 €	76 009 €	130 000 €	9.0%	11 700 €	6 841 €	130 000 €	30%	39 000 €	22 803 €	130 000 €	30%	39 000 €	22 803 €	130 000 €	11.0%	14 300 €	8 361 €	52 000 €	40.0%	15 201 €				
	Pesticides non a	gricoles	24 000 €	19 549 €	19 549 €	140				24 000 €	60%	14 400 €	11 729 €	24 000 €	20%	4 800 €	3 910 €				(m)	4 800 €	20.0%	3 910 €				
Autres actions	Coordination gér	nérale - SIG	132 650 €	131 358 €	140 952 €	(4)		(34)) *)	130 900 €	60%	78 540 €	78 540 €	132 650 €	20%	26 530 €	26 272 €	(*)	191			27 580 €	20.8%	26 546 €				
BVs	Communication		25 000 €	22 122 €	22 122 €				-	20 000 €	60%	12 000 €	12 000 €	25 000 €	30%	7 500 €	6 637 €	(5)		(6)		5 500 €	22.0%	3 485 €				
	Suivi des indicat	eurs	40 000 €	22 170 €	22 170 €	(2)	(52)			40 000 €	60%	24 000 €	13 302 €	152	152	152		40 000 €	20.0%	8 000 €	4 434 €	8 000 €	20.0%	4 434 €				
	Total (-u-t	ravaux riv et ZH)	475 050 0	207 005 0	407 787 €	130 000 €	9.0%	11 700 €	6 841 €	475 650 €	51.8%	040,000,0	010 000 0	429 050 €	24%	101 010 0	00.010.0	170 000 €	13.1%	00 000 0	12 795 €	110 OEC C	25.2%	74 559 €				
	Total (exclus t	ravaux IIV et ZH)	4/5 050 €	387 095 €	407 787 €	130 000 €	9.0%	11700€	0 841€	4/5 650 €	51.8%	240 390 €	212 090 €	429 050 €	24%	101310€	00810€	170 000 €	13.1%	22 300 €	12 /95 €	119 950 €	25.2%	74 559 €				

